

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire dument convoquée par courrier recommandé du Conseil des mairesses de la MRC de La Mitis, tenue à huis clos le mardi 24 août 2021 en visioconférence à compter de 17 h 00, sous la présidence de M. Bruno Paradis, préfet.

1. Ouverture et présences de la séance

SONT PRÉSENTS :

MMES	Carolle-Anne Dubé	Métis-sur-Mer
	Nancy Banville	Price
MM.	Bruno Paradis	Price
	Martin Soucy	Mont-Joli
	Gilles Laflamme	Padoue
	Martin Reid	Saint-Octave-de-Métis
	Jean-Pierre Bélanger	Saint-Charles-Garnier
	Georges Deschênes	Saint-Gabriel-de-Rimouski
	Réginald Dionne	Sainte-Angèle-de-Mérici
	Magella Roussel	Saint-Joseph-de-Lepage
	Michel Verrault	Sainte-Jeanne-D'Arc
	André Lechasseur	Saint-Donat
	Jean-François Fortin	Sainte-Flavie
	Roch Vézina	Sainte-Luce
	Simon Yvan Caron	La Rédemption

SONT ABSENTS :

Mme	Gitane Michaud	Les Hauteurs
M.	Rodrigue Roy	Grand-Métis

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Gagnon, directeur général par intérim et Mme Judith Garon, directrice de l'administration et des finances.

Le préfet, M. Bruno Paradis, souhaite la bienvenue à tous et déclare la séance extraordinaire, tenue à huis clos.

2. Adoption de l'ordre du jour

C.M. 21-08-217

Il est proposé par M. Jean-François Fortin, appuyé par M. Réginald Dionne et résolu à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour suivant :

A. GESTION

1. Ouverture et présences
2. Adoption de l'ordre du jour

B. ADMINISTRATION

3. Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli : Règlement d'emprunt 21-04 - projet agrandissement terminal et abri polyvalent

C. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

B. ADMINISTRATION

**3. Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli :
Règlement d'emprunt 21-04- projet agrandissement
terminal et abri polyvalent**

C.M. 21-08-218

Il est proposé par M. Gilles Laflamme, appuyé par Mme Carolle-Anne Dubé et résolu à l'unanimité d'adopter le règlement d'emprunt 2021-04 – projet agrandissement terminal et abri polyvalent de la Régie intermunicipale de l'aéroport régional de Mont-Joli.

C. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

C.M. 21-08-219

Il est proposé par M. Georges Deschênes de lever la séance extraordinaire du Conseil, l'ordre du jour étant épuisé.
Il est 17 h 10.

Bruno Paradis
Préfet

Claude Gagnon
Directeur général par intérim

Je, Bruno Paradis, préfet, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142(2) du Code municipal.